

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Le chef-lieu et le siège de la future région réunis à Rouen ?

Alors que la fusion de la Basse et la Haute-Normandie n'a jamais été aussi proche, le [CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE HAUTE-NORMANDIE](https://ceser.hautenormandie.fr) / **T** : 02.35.69.88.34 (siège à Petit-Couronne) préconise que le chef-lieu provisoire ainsi que le siège de la future région soient tous les deux réunis à [ROUEN](#) / **T** : 02.35.08.69.00.
<https://ceser.hautenormandie.fr>